

LE COURRIER DU CANADA,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA,

QUÉBEC, 6 OCTOBRE 1873

Témoignage de Sir Hugh Allan.

(Suite.)

C'est alors que McMullen exigea des sommes fabuleuses comme dommages et remboursement. Sir Hugh refusa dès l'abord de les satisfaire les trouvant absurdes. Puis, afin d'éviter du trouble, et de ne pas entraver la négociation de l'emprunt, il fit un arrangement avec McMullen par lequel ce dernier recevait \$20,000 argent comptant, et \$17,500 à son retour d'Europe, sous forme de chèque déposé dans une des lettres. Le gouvernement n'eut aucune connaissance de cela.

[Questionné par le président]. Il n'a pas été autorisé par les personnes qu'il a mentionnées comme devant prendre des parts de stock, dans ses lettres. Il parlait alors sur des probabilités.

La lettre du 12 Juin 1872 n'était que matière de conversation; il croyait alors avoir obtenu des sympathies.

Aucun moyen corrupteur n'a été employé pour obtenir l'appui de Sir George.

Dans une de ces lettres il avait dit que l'organisation était commencée, et qu'il avait été nommé président. Il parlait alors de la compagnie canadienne. Mais cette compagnie n'eut pas le contrat; elle fut même dissoute. C'est de cette Cie qu'il parlait à M. Cass.

Il est faux que Sir Hugh ait prêté \$8,500 à Sir John et à Sir Francis. Il est faux qu'il ait promis ou donné \$50,000 à Sir Francis; jamais il n'a été question. Quant au fils de Sir Francis, McMullen s'est encore trompé. Sir Francis cherchait un emploi pour son fils, et sans parler du chemin de fer ni de contrat, il lui demanda s'il connaissait une place pour lui dans la compagnie d'entrepôt dans laquelle Sir Hugh était président. Il lui répondit qu'il ne pensait pas qu'il y en eût.

Ce que McMullen a dit au sujet de l'Hble Ouimet est faux. Il est faux aussi qu'il ait prêté \$10,000 ou aucune somme à Sir Francis.

Il n'a jamais autorisé M. Abbott à promettre \$25,000 à l'Hble Langvin pour les élections.

McMullen a prétendu que "quand les souscriptions furent rendues à \$200,000 Sir Hugh menaça de cesser les souscriptions à moins que le marché ne fut sanctionné; alors Sir George sanctionna, et un télégramme de Sir George ratifia—Sur cela Sir Hugh continua de souscrire jusqu'au montant de \$358,000 en outre des \$40,000 des américains." Tout cela est faux, et la preuve c'est que Sir Hugh, pendant tout ce temps était à Terre-neuve. Il n'a rien sanctionné pendant son absence, et c'est pendant cette dernière que la plus grande partie de l'argent a été payée. Il n'a jamais eu d'entrevue avec Sir George à ce sujet, et il n'y a jamais eu de tel télégramme.

Jamais aucun capitaliste américain n'a possédé de stock ni d'intérêt dans la compagnie.

Sir Hugh raconte la substance de sa 1^{re} conversation avec Sir Francis au sujet de l'entreprise. Sir Francis lui dit que le gouvernement ne savait pas encore comment résoudre la difficulté de l'entreprise; il l'engagea à s'aboucher avec les américains, parce qu'ils sont des hommes d'entreprise. Sir Francis parlait en son nom seul. Peu à peu Sir Hugh devenait passionné en faveur de l'entreprise, et décidé de la pousser de ses propres deniers. Sir Francis est le seul ministre qui l'ait jamais encouragé de se lier avec les américains.

Sir John eut le premier l'idée d'une fusion, et Sir Hugh y objecta d'abord.

La dépêche du 26 juillet 1872 a été la base des opérations et de la tentative de fusion.

26 juillet 1872.

A Sir George E. Cartier, Ottawa.

J'ai vu McPherson. Il n'a aucune ambition personnelle, mais il ne peut, en justice pour Ontario, accorder aucune préférence à Québec dans la question de la présidence ou dans tout autre détail. Il dit que la question touchant la présidence devrait être laissée au Bureau. Sous de telles circonstances, je vous autorise à déclarer à Allan que le gouvernement emploiera son influence pour lui obtenir la place de président. Les autres conditions devront être telles qu'agréées par McPherson et Abbott. On devra garder le silence sur toute l'affaire jusqu'après les élections. Alors, deux personnes devront se présenter devant le Conseil Privé à Ottawa, et établir les conditions d'un arrangement provisoire. C'est la seule solution pratique de la difficulté, solution que Allan devrait accepter de suite. Réponse.

(Signé)

JOHN A. MACDONALD.

Aucun arrangement n'a été fait avec qui que ce soit pour que Sir Hugh ait pu attendre quelque faveur en retour de ces souscriptions. Il n'a pas été favorisé par le gouvernement, et ne lui doit pas sa place de président. Il est président par un vote unanime des directeurs, et n'a pas d'autre avantage (?) si ce n'est celui de faire des déboursés.

Sir Hugh relate de nouveau les nombreux intérêts que Montréal et lui-même ont dans la construction du Pacifique et de son terminus à Montréal, et les motifs qui l'ont porté à souscrire largement. Cet argent est le sien propre; il n'en a pas même parlé à ses associés. \$400,000 ne dérangent nullement ses affaires.

QUAND SIR GEORGE LUI A DEMANDÉ DE SOUSCRIRE, IL N'A FAIT AUCUNE ALLUSION QUELCONQUE AU PACIFIQUE.

Sir George espérait le rembourser avec l'aide de ses amis, mais Sir Hugh n'a jamais compté là-dessus. Il n'a jamais supposé—ce qui d'ailleurs eût été impossible—qu'il serait remboursé à même les versements du Pacifique.

La plus grande partie des souscriptions a été payée par M. Abbott après le départ de Sir Hugh.

M. Abbott était engagé avec Sir Hugh dans toutes ces entreprises de railroute; il a assisté avec lui aux entrevues de Sir George, il sait tout ce qui s'est passé!

Sir George a dicté la lettre du 30 juillet à M. Abbott.

Q. J'aimerais à vous entendre répéter ce que vous savez au sujet de la manière avec laquelle Sir George a abordé la question des souscriptions?

R. Il a abordé la question d'une manière très abrupte. Nous étions sur le seuil de la porte, après avoir réglé les termes de la première lettre datée du 30 juillet. Il accourut à nous et nous dit: "Allez-vous nous aider dans nos élections?" ou quelque chose de semblable?

Q. Avez-vous répondu?

R. Oui, j'ai répondu.

Q. Qu'avez-vous dit?

R. J'ai dit que j'avais toujours eu l'habitude de donner quelque chose pour aider dans les élections, et que certainement je le ferais encore.

Q. Qui a parlé ensuite? Qu'a-t-on dit?

R. Je n'en suis pas bien certain, mais je crois lui avoir demandé ce qui suit: "Dans quelle proportion désirez-vous mon aide, ou que voulez-vous, et alors je lui ai suggéré de me faire sa demande par écrit."

Q. Vous souvenez-vous qu'il vous a dit: "Nous aurons besoin encore de \$100,000?"

R. Oui. M. Abbott pense que sa réponse n'a pas été aussi définie que cela est spécifié.

Q. Après qu'il eut mentionné cette somme, que lui avez-vous demandé de faire?

R. Je lui ai demandé de me faire sa demande par écrit.

Q. Pourquoi avez-vous fait cette demande?

R. Je voulais être autorisé de faire ces paiements et savoir ce que je faisais.

Q. A quoi cela devait-il servir, suivant vous?

R. A rien, si ce n'était une satisfaction personnelle. Les hommes

d'affaires demandent que les choses se fassent de cette manière.

Q. N'avez-vous pas dit que malgré que Sir George Cartier eût parlé de faire une souscription parmi ses amis, et d'employer une partie de cet argent, vous ne vous attendiez guère à être remboursé?

R. En effet, je n'avais qu'une très-faible espérance.

Q. Pourquoi donc avez-vous jugé à propos d'exiger que la demande fût faite par écrit?

R. Simplement parce que je croyais qu'en homme d'affaires, je devais avoir une autorisation de payer une somme d'argent aussi considérable qu'on me demandait.

Q. Cette demande par écrit est donc le seul document que vous ayez qui se rapporte à une convention ou arrangement relatif à cette somme d'argent, qui serait passé entre vous et aucun membre du gouvernement, ou le seul qui ait jamais été exécuté?

R. Oui, c'est le seul dont j'ai eu connaissance.

Q. Et aucune entente ou condition n'était faite par aucune personne non désignée par écrit quant au reçu de cet argent, au mode de remboursement, ou aux avantages qui devaient vous être accordés?

R. Il n'y a eu aucune entente semblable.

La politique des chemins de fer est excessivement favorable à la fortune de Sir Hugh.

Sir George a été opposé à Sir Hugh jusqu'au moment où une députation de Montréal lui eût fait des représentations au sujet de cette hostilité.

Les \$350,000 qu'il a souscrits ont été dépensés pour le chemin de colonisation du Nord, 20 le chemin d'Ontario et de Québec, 30 les préliminaires du Pacifique, 40 les élections. De toutes ces dépenses il n'espère être remboursé que des deuxièmes.

Le télégramme du 26 Juillet est le seul arrangement entre Sir Hugh et le gouvernement. A CETTE DATE, IL N'AVAIT PAS ÉTÉ QUESTION DE SOUSCRIPTIONS. Même la lettre de Sir George du 30 juillet était AVANT qu'il fut question de souscription.

Sir Hugh en supportant le gouvernement, considérait qu'il travaillait dans son propre intérêt, et qu'un renversement de ministère eût pu nuire à la politique des chemins de fer.

Sir Hugh ne retire aucun profit des argents du gouvernement déposés dans les Banques. La Banque des Marchands est celle qui a le moins de ces dépôts.

Il est faux que Sir John lui ait télégraphié qu'il a en mains une grosse affaire, et qu'il devait délier les cordons de sa bourse.

Sir Hugh a été absent du 10 août au 3 septembre.

Par "les moyens que vous savez," Sir Hugh entendait les articles de journaux et autres moyens pour soulever les masses.

Témoignage de l'Hon. J. J. C. Abbott.

Ottawa, 20 septembre 1873.

Lorsque la Commission s'est réunie, l'hon. J. J. C. Abbott fut appelé et assentit: Il fut examiné par le Président:

Q. Vous résidez à Montréal?

R. Oui.

Q. Vous êtes avocat?

R. Oui.

Et vous êtes député à la Chambre des Communes?

R. Oui.

Q. Connaissez-vous Sir Hugh Allan?

R. Oui.

Q. Avez-vous été en relations avec lui pendant ces dernières années au sujet des entreprises de chemins de fer?

R. J'ai été son associé dans deux ou trois entreprises de chemins de fer pendant un an ou deux.

Q. Connaissez-vous M. McMullen?

R. Je le connais.

Q. Vous êtes au fait des accusations relatives à la construction du

chemin de fer du Pacifique et à certains arrangements faits pour les élections. Seriez-vous assez bon de déclarer en détail ce que vous savez à ce sujet?

M. Abbott. Ma première entrevue avec Sir Hugh Allan au sujet du chemin de fer du Pacifique a eu lieu peu de temps après la session de 1871. Je lui ai alors dit que cette entreprise était une chose magnifique pour un homme de sa position et de sa richesse. Ce à quoi il répondit: "Très-bien! couchez vos idées sur le papier." Mais je ne l'ai pas fait pour des raisons qu'il ne m'est pas nécessaire de mentionner maintenant. Je n'ai pas poussé plus loin la chose.

Quand j'entendis, dans la suite, Sir Hugh Allan parler pour la première fois du chemin de fer du Pacifique, ce fut quand il vint me trouver à Montréal, au mois de mars 1872, je crois, et me demanda si je l'aiderais, car il devait se charger de l'entreprise. J'y consentis, et peu après, je rencontrai M. McMullen, un soir, à un dîner, ou quelque chose d'analogue, il me dit qu'il avait fait un arrangement avec certains capitalistes américains dans le but de former une compagnie pour construire le chemin de fer; qu'il avait eu des relations avec le gouvernement et croyait qu'il pourrait former une compagnie pour le construire et qu'il aurait le contrat. Il ne m'a pas montré en cette occasion, ni le contrat, ni le contrat supplémentaire. En effet, je n'ai vu ces contrats que ces jours derniers et je ne les ai pas encore lus. Je les ai entendus lire aujourd'hui, et c'est la première fois. Il dit que les américains avaient rédigé un bill pour l'incorporation de la compagnie; qu'ils croyaient que le meilleur moyen de construire la route était par une corporation, et il donna deux projets de bills pour la législation que je devais préparer. C'est là presque tout ce qui s'est passé en cette occasion.

On ne m'a pas dit et je n'ai pas su quels étaient les gens que longtemps après, excepté M. G. M. Smith, et j'ignorais si quelque arrangement avait eu lieu. Tout cela peut se résumer ainsi: Sir Hugh Allan, se rappelle probablement ma suggestion de l'année précédente, et pensant que je pouvais l'aider par ma profession, s'est adressé à moi pour préparer la législation nécessaire à la compagnie formée pour construire le Pacifique. J'ai entrepris cette besogne et peu après, le Parlement s'est réuni. Je ne saurais dire si j'ai eu des nouvelles entrevues ou de nouveaux entretiens avec Sir Hugh Allan ou M. McMullen jusqu'après la réunion du Parlement.

Je me rendis à Ottawa pendant la première semaine de la session. Je trouvai là, que l'on s'opposait fortement, dans la Chambre, à l'admission des américains dans le chemin de fer du Pacifique. En effet, je crois avoir dit à Sir Hugh Allan et à M. McMullen, qu'un tel sentiment se manifesterait de plus en plus, s'ils tentaient de donner l'entreprise à une compagnie américaine, et qu'ils ne réussiraient pas à faire adopter leur bill.

Quand j'arrivai à Ottawa, néanmoins, je trouvai que l'on faisait aux américains une opposition beaucoup plus vigoureuse que je ne m'y étais attendu, et je constatai alors pour la première fois qu'une compagnie s'était formée dans Ontario.

Un grand nombre de noms ont été pris en note pour former une compagnie afin d'exclure le capital et le contrôle américain. J'ai conversé avec un bon nombre des membres et quelques-uns des ministres comme par hasard et j'ai vu clairement qu'aucune charte pour incorporer une compagnie se chargeant de la construction du chemin avec l'assistance du capital américain ou laissant le contrôle de l'entreprise entre les mains des américains, ne serait sanctionnée ni par la chambre, ni par le gouvernement.

Quelque temps après, Sir Hugh Allan vint à Ottawa. Réellement, je pense l'avoir prié de se rendre dans la capitale. Je lui dis comment les affaires marchaient et j'ajoutai qu'à moins de se mettre lui-même à l'œuvre, pour former une compagnie canadienne, et d'exclure les capitalistes américains, il n'obtiendrait pas ce qu'il désirait. Le président: Quand cela se passait-il?

M. Abbott: 15 jours ou trois semaines environ après la session, vers la fin d'avril, je pense, j'eus deux ou trois conversations avec Sir Hugh Allan sur la question agitée; M. McMullen était venu ici quelque temps auparavant et lui avait exprimé la même opinion. Je fis cette remarque à Sir Hugh Allan en présence de M. McMullen, et après quelques moments de réflexion, Sir Hugh Allan m'autorisa à rédiger un projet de loi pour l'organisation d'une compagnie qui exclurait entièrement l'influence et le capital américain, je ne devrais pas dire le capital américain, on devait exclure entièrement l'influence américaine. Je compris que, depuis cette époque, tous les arrangements passés, avec les capitalistes américains allaient échouer. Je vis ensuite Sir John Macdonald à qui je fis part de notre conversation. Je sais qu'il [Sir John] vit M. McPherson et lui proposa que, comme Sir Hugh Allan et ses amis voulaient former une compagnie qui serait composée entièrement de canadiens et serait entièrement sous l'influence et le contrôle des canadiens, il serait préférable que son parti [McPherson] qui était puissant, et M. Allan et son parti qui étaient aussi puissants, formaient une compagnie pour conduire l'entreprise à bon fin. Je n'ai pu persuader à M. McPherson que les rapports de M. Hugh Allan avec les américains avaient cessé et que l'influence de ces gens-là étaient disparue dans la compagnie. C'est une des raisons, mais non la seule, pour laquelle il ne se rendit pas à ma suggestion, de ne former qu'une seule compagnie puissante qui entreprendrait la construction du chemin.

Je préparai alors une charte pour la compagnie du Pacifique Canadien qui renfermait les noms des hommes les mieux posés des deux compagnies, et la charte de la compagnie Interocéanique fut publiée peu de temps après, rédigée presque dans les mêmes termes.

Le président: Ces deux compagnies ont été incorporées par un acte du parlement?

R. Oui, mais elles ne furent incorporées que longtemps après cette époque. Le bill du Pacifique Canadien, je le pense, fut imprimé le premier; celui de l'Interocéanique contenait en parti les clauses du bill du Pacifique Canadien, et quelques-unes de plus, et l'affaire en resta là jusqu'au commencement de juin, je pense. La politique du gouvernement à l'égard de ces deux compagnies n'était pas décidée, c'est-à-dire que le gouvernement semblait s'opposer à ce que l'incorporation des compagnies privées eût lieu avant que le principe qui devait servir de base à l'acte qu'il préparait dans la poursuite de l'entreprise eût été, soit adopté par la chambre, soit dans une voie de progrès devant la Chambre, de façon que chacun pût connaître la véritable nature du projet. Après cela le bill fut soumis au comité permanent des chemins de fer.

Le président: La politique du gouvernement, excluant l'influence américaine, était-elle décidée avant que les actes d'incorporation de ces compagnies fussent passés?

R. Il est connu, comme chacun le sait, que le gouvernement s'opposait fortement à l'influence américaine. Personne ne savait que le gouvernement eût pris une décision définitive, mais cependant chaque membre comprenait que le gouvernement ou le plus grand nombre des ministres étaient opposés à l'influence américaine dans la compagnie, principalement de

quelques-unes de plus, et l'affaire en resta là jusqu'au commencement de juin, je pense. La politique du gouvernement à l'égard de ces deux compagnies n'était pas décidée, c'est-à-dire que le gouvernement semblait s'opposer à ce que l'incorporation des compagnies privées eût lieu avant que le principe qui devait servir de base à l'acte qu'il préparait dans la poursuite de l'entreprise eût été, soit adopté par la chambre, soit dans une voie de progrès devant la Chambre, de façon que chacun pût connaître la véritable nature du projet. Après cela le bill fut soumis au comité permanent des chemins de fer.

Le président: Ces deux compagnies ont été incorporées par un acte du parlement?

R. Oui, mais elles ne furent incorporées que longtemps après cette époque. Le bill du Pacifique Canadien, je le pense, fut imprimé le premier; celui de l'Interocéanique contenait en parti les clauses du bill du Pacifique Canadien, et quelques-unes de plus, et l'affaire en resta là jusqu'au commencement de juin, je pense. La politique du gouvernement à l'égard de ces deux compagnies n'était pas décidée, c'est-à-dire que le gouvernement semblait s'opposer à ce que l'incorporation des compagnies privées eût lieu avant que le principe qui devait servir de base à l'acte qu'il préparait dans la poursuite de l'entreprise eût été, soit adopté par la chambre, soit dans une voie de progrès devant la Chambre, de façon que chacun pût connaître la véritable nature du projet. Après cela le bill fut soumis au comité permanent des chemins de fer.

Le président: Ces deux compagnies ont été incorporées par un acte du parlement?

R. Oui, mais elles ne furent incorporées que longtemps après cette époque. Le bill du Pacifique Canadien, je le pense, fut imprimé le premier; celui de l'Interocéanique contenait en parti les clauses du bill du Pacifique Canadien, et quelques-unes de plus, et l'affaire en resta là jusqu'au commencement de juin, je pense. La politique du gouvernement à l'égard de ces deux compagnies n'était pas décidée, c'est-à-dire que le gouvernement semblait s'opposer à ce que l'incorporation des compagnies privées eût lieu avant que le principe qui devait servir de base à l'acte qu'il préparait dans la poursuite de l'entreprise eût été, soit adopté par la chambre, soit dans une voie de progrès devant la Chambre, de façon que chacun pût connaître la véritable nature du projet. Après cela le bill fut soumis au comité permanent des chemins de fer.

Le président: Ces deux compagnies ont été incorporées par un acte du parlement?

R. Oui, mais elles ne furent incorporées que longtemps après cette époque. Le bill du Pacifique Canadien, je le pense, fut imprimé le premier; celui de l'Interocéanique contenait en parti les clauses du bill du Pacifique Canadien, et quelques-unes de plus, et l'affaire en resta là jusqu'au commencement de juin, je pense. La politique du gouvernement à l'égard de ces deux compagnies n'était pas décidée, c'est-à-dire que le gouvernement semblait s'opposer à ce que l'incorporation des compagnies privées eût lieu avant que le principe qui devait servir de base à l'acte qu'il préparait dans la poursuite de l'entreprise eût été, soit adopté par la chambre, soit dans une voie de progrès devant la Chambre, de façon que chacun pût connaître la véritable nature du projet. Après cela le bill fut soumis au comité permanent des chemins de fer.

Le président: Ces deux compagnies ont été incorporées par un acte du parlement?

R. Oui, mais elles ne furent incorporées que longtemps après cette époque. Le bill du Pacifique Canadien, je le pense, fut imprimé le premier; celui de l'Interocéanique contenait en parti les clauses du bill du Pacifique Canadien, et quelques-unes de plus, et l'affaire en resta là jusqu'au commencement de juin, je pense. La politique du gouvernement à l'égard de ces deux compagnies n'était pas décidée, c'est-à-dire que le gouvernement semblait s'opposer à ce que l'incorporation des compagnies privées eût lieu avant que le principe qui devait servir de base à l'acte qu'il préparait dans la poursuite de l'entreprise eût été, soit adopté par la chambre, soit dans une voie de progrès devant la Chambre, de façon que chacun pût connaître la véritable nature du projet. Après cela le bill fut soumis au comité permanent des chemins de fer.

Sir George E. Cartier.

Personne ne savait autant que moi, que Sir George s'est opposé fortement à l'admission des américains et il paraissait hostile à la compagnie Allan, parce que cette compagnie s'alliait aux américains. Vers la première semaine de juin, je pense, les Bills furent soumis à un comité, le Bill du gouvernement ayant été rendu public. La compagnie Pacifique du Canada avait adopté une clause excluant du bureau tous les noms étrangers, mais le bill de l'Interocéanique permettait une minorité de directeurs étrangers. Jusqu'à cette époque, il n'y avait que cette différence entre les deux compagnies que la compagnie du Canada demandait la complète exclusion des étrangers, tandis que la compagnie interoocéanique permettait une minorité d'étrangers.

Le commissaire Gowan: C'est là la rédaction du bill que vous avez préparé? Cela a-t-il été préparé spécialement pour l'exclusion des étrangers de la compagnie?

R. Oui.

Q. L'autre Bill était dans les termes que vous exposez et pourvoyant à ce que la majorité fut Canadienne?

R. Oui. Les Bills furent lus une seconde fois, et lorsqu'ils furent soumis au comité des chemins de fer, leurs conditions à ce sujet furent assimilées.

Le Président: Avec l'approbation des promoteurs?

R. Oui, avec l'approbation des promoteurs. Je ne puis pas dire si la question a été soumise aux promoteurs du Bill de la compagnie Canadienne du Pacifique. Je la représentais au comité et le gouvernement désirait que les compagnies eussent les mêmes pouvoirs, et comme la compagnie de M. McPherson refusait d'insérer une clause stipulant l'entière exclusion des étrangers, je consentis à la proposition qu'il était mieux de ne pas les exclure d'une manière absolue et les bills des deux compagnies furent alors calqués sur le même modèle.

Immédiatement après la session, il y eut une espèce d'organisation provisoire de la compagnie Pacifique du Canada. Cette compagnie nomma un président et un vice-président, et on lança des avis pour ouvrir des livres de souscriptions dans les diverses parties de la Puissance pour la souscription du capital-actions.

Ces avis reçurent la plus grande publication possible, et il n'y eut aucune restriction quant au montant. Nous voulions avoir une nombreuse souscription s'il était possible. Je crois que ces livres doivent avoir été ouverts au commencement de juillet.

Aussitôt après cet arrangement, la compagnie annonça au gouvernement qu'elle s'était organisée provisoirement, et demanda que le contrat lui fut accordé.

La compagnie ne reçut pas une réponse immédiate, mais peu après, elle fut informée que le gouvernement désirait qu'elle s'amalgamât à la compagnie interoocéanique. Et, immédiatement, elle entra en communication avec la compagnie de M. McPherson suggérant cet amalgame et annonçant qu'elle était prête à l'opérer sous des conditions raisonnables. Elle déclara aussi au gouvernement qu'elle était prête à accepter l'amalgame.

Rien néanmoins n'a eu lieu à cette époque. Les élections commencèrent, et dans les premiers jours l'on me demanda d'aller à Toronto.

Sir John A. Macdonald.—Si l'on veut me permettre d'interrompre le témoin, je lui demanderai, avant d'aller plus loin, de parler de son voyage à Toronto.

M. Abbott. J'y arrive. Juste au commencement des élections, je fus envoyé à Toronto par la Compagnie Canadienne du Pacifique, pour voir M. McPherson et ses amis et pour presser la question de la nécessité d'un amalgame. Je les vis à Toronto: J'y vis aussi Sir John A. Macdonald. Ce qui s'y est passé est

public dans le témoignage assermenté de M. McPherson. En réalité, le résultat de nos communications fut qu'il n'y eut que deux points sur lesquels il y eut quelque divergence d'opinions; le premier point était que M. McPherson ne consentirait pas à la nomination de Sir Hugh Allan comme président et l'autre que Sir Hugh Allan ne consentirait pas à ce que M. MacPherson nommât une majorité de directeurs.

Sir John A. Macdonald reçut communication de ce fait, et il s'efforça alors de m'aider en tâchant d'amener une entente avec M. MacPherson. Je sais que quand je laissai Toronto, son impression était que ces légères difficultés pourraient être surmontées et que l'amalgame pourrait réussir. C'était aussi mon opinion.

(à suivre.)

Les écoles du Nouveau-Brunswick

M. Masson, député de Terrebonne, s'est rendu au Nouveau-Brunswick pour tenter le règlement de la question des écoles. Il a d'abord eu une entrevue avec le procureur général; il s'en est suivi une conférence entre Monseigneur l'Évêque de St. Jean, et MM. King, Willis et Stevenson, ministres locaux. Le N^{os} prétend savoir que le mode de règlement proposé est le suivant :

Les Frères de la doctrine Chrétienne et les religieuses, après avoir subi un examen satisfaisant sur des questions préparées par le bureau d'Education, et transmises par l'autorité ecclésiastique, auront la permission d'enseigner dans les écoles publiques; les parents catholiques auront le droit d'envoyer leurs enfants à ces écoles, dans quelque partie de la ville qu'ils résident; dans ces écoles, l'on n'emploiera aucun livre non approuvé par le clergé catholique, et ceux actuellement en usage qui n'auront pas cette approbation, seront remplacés par ceux des Frères.

Ce règlement ne serait que temporaire et ne constituerait pas un abandon de l'appel au Conseil Privé.

Ces propositions vont être soumises au cabinet local.

Si elles sont adoptées, elles amèneront une trêve d'hostilités, mais les catholiques ne renonceraient à aucun de leurs droits. Ils auraient beau le faire d'ailleurs, que cette renonciation serait nulle. On ne transige pas avec les droits de la vérité, et l'intérêt de l'enseignement catholique est imprescriptible. Pour le moment, cette entente si elle réussit, aura peut-être le bon effet de ramener le calme, de faciliter le règlement final de la question, et de rendre à nos coreligionnaires leur juste part de protection et de liberté devant la loi.

Puisse l'île du Prince Edouard ne pas s'engager dans les mêmes difficultés, et ne pas signaler son entrée dans la Confédération par des mesures analogues à celles qui font la honte du Nouveau-Brunswick.

Le Grand Tronc.

En deux jours, vendredi et samedi dernier, le Grand Tronc a rétréci sa voie de 5 pieds 6 pouces à 4 pieds 8 1/2 pouces, sur un parcours de 421 milles, à l'ouest de Montréal, savoir jusqu'à Stratford. Ce travail s'est opéré en rapprochant l'une des lisses. Des ouvriers, échelonnés le long de la ligne, ont commencé et terminé l'œuvre assez remarquable en même temps, et l'immense commerce qui parcourt cette voie n'a comparativement subi qu'un léger retard.

Près de cent cinquante engins, spécialement fabriqués pour cette voie étroite (narrow gauge), sont déjà sur la ligne. On les dit puissants et de première classe. La compagnie a de plus à sa disposition près de mille chars couverts et plateformes. Aux deux extrémités de la voie rétrécie, la compagnie fait adapter à la nouvelle largeur deux mille cinq cents chars à bagage, au taux de deux cent par vingt quatre heures.

Ce changement était désiré de-

puis longtemps, afin de permettre l'échange de chars aux jonctions Portland, St. Jean, Buffalo et Détroit. Pas moins de trois cents railroutes des Etats communiquent ensemble, et le Grand Tronc deviendra comme leur prolongation, et rendra leurs effets de commerce et leurs passagers à destination sans changer de chars.

A la fin d'octobre, le G. T. aura placé des lisses d'acier depuis Montréal jusqu'à Toronto, distance de deux cent soixante milles.

La partie est du G. T., depuis Montréal à la Rivière du Loup, subira la même transformation le printemps prochain.

L'on s'attend généralement que cette adoption d'une largeur uniforme va considérablement augmenter le commerce de transit, en diminuant les retards et les frais de transport; mais le G. T. sera prêt à recevoir n'importe quelle quantité d'effets commerciaux. Cette compagnie, disons le à sa louange, paraît décidée à satisfaire le public et à offrir à ses actionnaires autre chose que des déficits.

La fin de la crise.

On lit dans le Courrier des E. U.

Le gouvernement vient de prendre deux mesures qui auront inévitablement une action considérable sur la reprise des affaires, et qui sont acclamées comme devant apporter un secours immédiat au marché monétaire. Une lettre adressée par le président Grant à MM. Claflin et Charles Anthony, annonce implicitement que l'administration, si elle est secondée par des mesures libérales de la part des banques, est disposée à employer, au besoin, les \$44,000,000 de réserve que possède le Trésor, suivant que les intérêts publics le demandent,—et, en outre, qu'elle a résolu de payer immédiatement par anticipation les intérêts de la dette échéant en novembre prochain, lesquels ne s'élèvent pas à moins de \$14,000,000.

Il est presque certain que ces mesures énergiques vont rendre au commerce la confiance nécessaire pour que les affaires reprennent leur cours ordinaire. Toutefois, la crise que l'on vient de traverser n'en aura pas moins été gigantesque, n'en aura pas moins causé des ruines colossales. En Canada, la confiance semble parfaitement rétablie.

Sa réponse.

Le rapporteur du Chronicle dit qu'il occupait la position de l'enfant qui, voyant une représentation de Daniel dans la fosse aux lions, ne savait "qui était Daniel, et qui était le lion." A première vue, il est facile de se convaincre que cette répartie n'est pas très spirituelle. Nous lui souhaitons de mieux réussir à l'avenir.

Pour ce qui nous concerne, nous consentirons sans peine à être "Daniel" dans la fosse aux lions, si cela peut nous garantir contre les lions et les animaux de toute espèce.

Bien entendu que nous ne croyons pas la rédaction du Chronicle coupable de ce fameux trait d'esprit.

Nous accusons réception du "rapport" sur la 2e élection pour la "Chambre des Communes du Canada" compilé par Ed. J. Langevin, Ecr., greffier de la Couronne en Chancellerie. Cette brochure, soigneusement préparée, contient la liste alphabétique des comtés, le nombre de voix enregistrées pour chaque candidat, le nombre total des voteurs, la population de chaque comté, et les sommes payées à chaque officier et député officier-rapporteur.

Adresse

Au Révérend Messire E. Fafard, Prêtre, Curé de St. Sylvestre. Révérend Messire et bien-aimé Pasteur, Nous avons appris avec un bien vif regret la nouvelle de votre départ de notre paroisse. Notre douleur est d'autant plus grande

que nous ne nous attendions pas à une séparation si soudaine: Nous espérons vous voir couler le reste de vos jours au milieu de nous, mais aujourd'hui puisque la Divine Providence en a décidé autrement, notre devoir est de nous soumettre.

Par votre incomparable esprit d'ordre et d'énergie vous avez affirmé la paix et établi l'ordre dans nos affaires, dont la multitude, la variété et la difficulté était suffisantes pour décourager tout autre que vous.

Vous avez recherché avec empressement les occasions de nous être utile. Que de services signalés ne nous avez-vous pas rendus pendant les onze ans que vous avez passés au milieu de nous.

Les paroles sont insuffisantes pour vous exprimer toute notre reconnaissance. Laissons parler vos œuvres; elles sont nombreuses, et rediront bien longtemps avec quel zèle, quelle ardeur vous avez travaillé à notre bien-être.

Et puis notre Couvent, fruit de vos veilles, de vos travaux, que vous avez construit au prix de tant de sacrifices personnels, témoignera bien longtemps de votre séjour parmi nous, et pendant votre absence, nous rappellera combien vous avez eu à cœur l'avancement tant spirituel que temporel de notre paroisse.

Nous regrettons bien amèrement votre départ: cependant, fidèles aux exemples que vous nous avez donnés par votre conduite particulière et vos paroles, nous l'acceptons avec soumission cette douloureuse séparation, espérant que vous nous conserverez une large part de votre affection, et que vous ne nous oublierez pas dans vos prières.

St. Sylvestre, 28 Sept. 1873.

RÉPONSE.

Mes chers Paroissiens de St. Sylvestre.

Je suis bien sensible à l'expression de vos bons sentiments à mon égard, et je vous en remercie bien cordialement.

Il y a onze ans j'arrivais au milieu de vous, prêt à me sacrifier pour votre bonheur. Pendant cette espace de temps Dieu a béni mes humbles efforts et nous a accordé à tous des grâces et des faveurs qui doivent exciter en nous des sentiments de la plus vive reconnaissance envers Celui qui est l'auteur de tout bien.

Aujourd'hui, mes bons amis, l'heure de la séparation est sonnée; je suis appelé vers une autre portion de la vigne du Seigneur, et je dois bientôt vous quitter.

Dieu seul connaît combien cette séparation m'est pénible puisqu'il me faut dire adieu à tant de cœurs généreux, qui m'ont donné des preuves continuelles de leur attachement, et que j'ai toujours trouvés prêts à me secourir dans mes entreprises; il me faut dire adieu à cette paroisse, où s'est écoulé la plus belle partie de ma vie. Mais, d'un autre côté, combien je me sens consolé en vous laissant dans un état aussi prospère. En effet, la paix, qui est le plus précieux des trésors, semble régner au milieu de vous. Et, tardis que les deux jeunes paroisses qui viennent de se détacher de la vôtre, s'avancent rapidement dans la voie du progrès, sous le main habile qui les dirige, St. Sylvestre bientôt n'aura plus rien à envier aux premières paroisses du diocèse.

Le Couvent que nous venons de confier à l'habile direction des Sœurs du Bon Pasteur et qui compte déjà un grand nombre d'élèves assure l'avenir moral de notre paroisse. C'est sous l'heureux toit de cette maison, que vos enfants apprendront la vertu et la science, ces compagnes inséparables de l'homme ici bas. Mes chers amis, en vous faisant aujourd'hui mes adieux, permettez que je vous présente les souhaits les plus sincères que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles. Jamais le souvenir de St. Sylvestre et de mes anciens paroissiens ne sortira de mon cœur; chaque jour je penserai à vous au St. Sacrifice, ainsi qu'à tous ceux qui sont disparus de la scène du monde pendant mon séjour au milieu de vous.

Adieu! Adieu! Adieu! Au revoir dans l'éternité bienheureuse.

E. FAFARD, Prêtre.

Chemin de fer du Lac St. Jean.

A une assemblée publique des citoyens du Lac St. Jean et des principales paroisses du Comté de Chicoutimi, convoquée dans le but de s'entendre sur les moyens les plus propres à assurer des communications par voie ferrée entre le Lac St. Jean et quelques points de la Rivière Saguenay, et tenue à St. Louis de Métahetchouan, chef lieu du Haut Saguenay, le dixième jour de Septembre courant, étaient présents, entr'autres amis de l'entreprise accourus de toutes parts, les messieurs suivants, savoir :

Wm. Evan Price, Ecr., M. C. C. Ovide Bossé, Ecuier, Shérif, tous deux de Chicoutimi; Lucien Tremblay Ecuier notaire, de Bagotville, Cyrille Lacombe, Ecuier médecin, Calixte Hébert, Ecr., Régistrateur, Horace Dumais Ecr., Arpt. Prov. Séverin Dumais, Ecuier notaire, M. Elzéar Ouellet, Insituteur, M. Alex. Dumas, marchand de N. D. d'Hébertville, M. François Duchesne, marchand, Jules Tremblay, Ecr., maire de St. Jérôme, R. G. Charlton, Ecr., Préfet de St. Louis de Métahetchouan, Sylvester Bouchard, Ecr., maire, Israël Dumais, Ecr., notaire, L. C. Otis, Ecr., marchand, M. Euloye Ménard, marchand, de N. D. du Lac St. Jean; Louis Marcoux, Ecr. maire, M. Hélie St. Saint-Hilaire, de St. Prime.

M. Elie Saint-Hilaire fut élu président et Israël Dumais, écr., secrétaire de la dite assemblée. Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, et après quelques remarques de MM. Evan Price, écr., Ovide Bossé, écr., Horace Dumais, écr., Calixte Hébert, écr., et de M. Elzéar Ouellet, il fut procédé à la nomination d'un comité chargé de préparer les résolu-

tions, et les messieurs dont les noms suivent furent priés d'en former partie, savoir :

R. G. Charlton, écr., Ovide Bossé, écr., Calixte Hébert, écr., François Duchesne, Cyrille Lacombe, écr., Louis Marcoux, écr., Eucher Otis, écr., Lucien Tremblay, écr., et Israël Dumais, écr. Et après s'être retiré pendant quelques instants le comité rapporta les résolutions suivantes :

Proposé par M. André Patoni, de St. Alphonse et M. Alex. Dumas, d'Hébertville, secondé par Cyrille Lacombe, écr., d'Hébertville, et L. E. Otis, écr., de Roberval.

1^o Que l'état des finances de la compagnie Gosford, maintenant considérée comme la seule compagnie sur laquelle nous puissions baser des espérances pour l'exécution d'une voie ferrée de Québec au Lac St. Jean, ne permettant pas la prompt exécution du chemin, cette assemblée est d'avis qu'il est urgent de travailler d'un commun accord en faveur d'un chemin de fer du Lac St. Jean à quelque point de la Rivière Saguenay qui présente le terminus le plus facile et le plus approprié aux besoins de la vallée du Lac St. Jean.

2^o Que cette assemblée ose espérer que des circonstances favorables permettront bientôt à la Compagnie Gosford de continuer le chemin de ce nom jusqu'au Lac St. Jean, et qu'elle offre ses remerciements à la population de Québec en général pour l'intérêt qu'elle porte au Lac St. Jean, persuadée que cette sympathie continuée à l'avenir, nous aidera puissamment dans la continuation du chemin de fer (Gosford) au Lac St. Jean.

3^o Que des remerciements soient votés à M. le président et M. le Secrétaire de cette assemblée.

St. Louis de Métahetchouan, 10 Septembre 1873.

(Signé), E. SAINT-HILAIRE, Président ISRAËL DUMAIS, Secrétaire.

[Vraie copie], I. DUMAIS, Secrétaire.

P. S.—Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

Voici le bref que le Saint Père a daigné adresser à Mgr. l'Archevêque de Paris au sujet d'une église votive au Sacré Cœur de Jésus, accompagnant, lui le dévoué, l'envoi de ce bref d'une souscription de 20,000 francs.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Si, comme l'atteste l'histoire de la fin du dernier siècle, la France alors s'éloigna ouvertement de Dieu, et par la propagation des erreurs nouvelles, non seulement entretint chez elle cette séparation, mais égara aussi les autres nations, il fallait assurément que celle qui avait levé l'étendard de la rébellion, donnât aux autres l'exemple du repentir et s'efforçât par un éclatant et courageux retour vers Dieu de rétablir dans son sein et au dehors les fondements de l'ordre quelle avait ébranlés. C'est pourquoi nous avons conçu de bonnes espérances de salut, quand nous avons vu la prière se diriger si souvent et de toutes parts vers le sanctuaire de la Vierge, quand nous avions appris ensuite de quel zèle particulier les âmes étaient embrasées pour le très Sacré Cœur de Jésus, quand enfin nous avons vu ceux qui représentent la nation ou son armée s'unir aux autres pour rendre leurs pieux hommages au Très Haut et implorer, eux aussi, sa miséricorde.

Ce mouvement très heureux et vraiment extraordinaire des esprits et des cœurs vers le ciel, semblait demander un monument qui rappellât cet événement admirable et en perpétuât le souvenir dans la postérité. Quelle joie a donc été la nôtre en apprenant que l'Assemblée Nationale, favorisant les pieux desirs du peuple, avait voté une loi pour la construction d'un temple sur le point le plus élevé de Paris, qui montrera à tous d'âge en âge que la France, au milieu de ces temps de trouble et d'hostilité envers la Religion, s'est de nouveau consacrée à Dieu par un hommage général et solennel et s'est plus étroitement unie à Lui!

Nous ne doutons pas que l'annonce d'une si grande chose, qui semble devoir ramener la France à son ancien honneur de fille aimée de l'Eglise, n'apporte une très douce satisfaction aux Catholiques, et nous n'hésitons pas à croire à leur empressement pour concourir de tous leurs moyens à l'exécution de ce projet, afin que l'édifice sacré, par sa majesté, reproduise de quelque manière, la grandeur de l'événement.

Dieu, qui a mis dans les âmes un si noble dessein; vous viendra en aide, Vénérable Frère, et vous donnera les forces et les ressources nécessaires pour entreprendre et achever un monument qui répondra à l'abondante miséricorde du ciel et soit digne de la grandeur et de la reconnaissance de votre patrie. Voilà ce que nous demandons pour vous; et en attendant, comme présage de la faveur d'en Haut et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous donnons, très tendrement, à vous, Vénérable Frère, et à votre diocèse la bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de St. Pierre, le 31 juillet de l'année 1873, la vingt-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX PAPE.

Mgr. Farrell.

La mort de ce digne prêtre a soulevé des regrets universels: la presse catholique est unanime dans l'appréciation des nombreuses vertus du regretté évêque d'Hamilton.

Nous donnons ci-après la traduction de la notice nécrologique que publie le Mail de Toronto, de samedi;

"Le Très-Révérend John Farrell, D. D., évêque d'Hamilton, est décédé hier matin, en cette ville, après six mois de maladie. Né en Angleterre, près d'Armagh, en 1820, il vint en Canada à l'âge de 14 ans. Il fit ses études au Séminaire de Montréal et c'est là qu'il reçut les Ordres sacrés.

Il fut, pendant deux ans, professeur au collège de Kingston, après quoi il fut nommé missionnaire à L'Original. Pendant dix ans il exerça le ministère dans le diocèse de Kingston, et ce fut en 1856 qu'il fut sacré évêque d'Hamilton. Le vénérable défunt sera universellement regretté, non-seulement en cette ville où il a résidé pendant 17 ans, mais partout où son nom fut connu.

Respecté par les membres de toutes les dénominations religieuses, il était aussi bien accueilli chez les protestants que parmi ses propres ouailles. Plein d'ardeur et dévoué à son devoir, il opéra beaucoup de bien dans son diocèse.

C'était, dans la force du terme, un vrai réformateur dans la sphère de ses opérations spirituelles. Ses concitoyens le pleureront amèrement, car ils ont perdu en lui, un homme de bien.

Un service solennel pour le défunt sera chanté à la cathédrale St. Michel ce matin à 9 heures. L'archevêque Lynch assisté des évêques de London, de Kingston et d'Ottawa, officiera. Les funérailles auront lieu mardi prochain, à onze heures à M. Ses restes mortels seront inhumés dans la cathédrale d'Hamilton. L'Archevêque de Toronto présidera la cérémonie funèbre accompagnée des évêques de la province ecclésiastique. On croit que l'évêque de London prononcera l'oraison funèbre.

La Gazette de Montréal, d'hier matin, s'associe à son confrère de Toronto; voici comment elle s'exprime. "La nouvelle de la mort de Mgr. Farrell portera le deuil dans bien des familles canadiennes où le prêtre était connu et estimé. Peu d'hommes ont réussi à se concilier une part aussi large et aussi universelle du respect public. Fidèle à son Eglise, gentilhomme d'un esprit franc et vif, le but constant de ses efforts fut de répandre l'esprit de paix et de bonne volonté parmi toutes les sections de la communauté chrétienne.

"Il n'y a peut-être pas de ville dans le monde, où l'esprit de tolérance entre catholiques et protestants soit plus visible qu'à Hamilton, et ce fait est dû en grande partie aux efforts et à l'exemple discret de l'évêque défunt.

"C'est un irlandais de cœur et d'esprit, un amant de l'antique et toujours chère Ile d'Emeraude, et un partisan très-chaud de tout ce qui pouvait la servir. Mais il détestait les agitateurs qui trafiquent du patriotisme et de la générosité irlandaises, et voilà pourquoi le fénianisme américain avait en lui un ennemi déclaré. La mort d'un tel homme est une calamité publique, et lorsque le service funèbre sera chanté sur sa bière, tous ceux qui l'ont connu sentiront qu'avec lui le Canada perd un de ses fils d'adoption les plus fidèles et les plus dévoués."—Nouvelles Mondes.

Arrestation de M. Ambrose Lépine.

Nous lisons dans le Mills.

Mercredi matin, de bonne heure, M. Lépine, de Saint Boniface, a été arrêté à son domicile et dirigé à grande hâte sur le Fort Garry où son incarcération s'est faite dans le bastion du Sud, où trois gendarmes le gardent à vue jour et nuit. Cet appartement était occupé depuis six semaines par Hoy, et Keegan qui devaient la quitter le jour même.

Lépine a été arrêté sur un mandat (warrant) signé par le nommé O'Donnell, médecin de Winnipeg, et qui a été arraché à la misère par les amis mêmes de Lépine. Lancé contre MM. Louis Riel et A. Lépine sur l'accusation du meurtre de Scott, ce warrant n'a pu être exécuté que contre Lépine. M. Riel était absent de chez lui quand les gendarmes du Sheriff se sont présentés: on nous informe qu'il est à St. Joseph de Pembina.

L'information contre MM. Riel et Lépine a été, dit-on, donnée sous serment par un homme de Headingly du nom de Fariner et employé au Bureau des Terres. Le warrant, signé lundi soir par O'Donnell, a été remis au Sheriff qui a pris sur lui de l'exécuter dès mercredi matin.

L'excitation est intense parmi la population honnête du pays, et s'il en résulte du sang versé, ce sang retombera sur le gouvernement d'Ottawa qui a promis l'amnistie et qui ensuite a refusé d'exécuter la loi jurée.

L'arrestation de Lépine dans les circonstances actuelles serait une honte s'il faut en croire certains bruits: il circule mille rumeurs à ce sujet, et nous croyons savoir que même les orangistes sont indignés de la chose. Ils prétendent que l'affaire a été complétée et ourdie par un certain personnage, dans des fins personnelles. Cette accusation est très-grave, et l'avenir devra nous dire si cette arrestation malheureuse est en effet le résultat de la conduite de deux catholiques élus, employés, élevés et maintenus en dignité par la population dont ils avaient juré de sauvegarder les intérêts, la paix et la prospérité.

La stupeur dans laquelle cette affaire vient de plonger subitement la plus grande partie des citoyens ne nous permet pas de prévoir sûrement ce qu'il en adviendra, ni dans le présent, ni dans l'avenir. Le plus clair, c'est que nous pouvons nous trouver lancés dans une mer de difficultés intestines de toute espèce d'où il est impossible de prévoir comment en sortira cette malheureuse province.

saire de Sa Gracieuse Majesté. C'est à Ottawa que le coup doit être frappé, et l'arrestation de M. Lépine est une nouvelle et plus impérieuse obligation que jamais pour le Comté de Provencher d'y envoyer M. Louis Riel. Voilà maintenant le mot d'ordre: qu'on ne l'oublie pas.

Il est probable que l'Enquête préliminaire se fera aussitôt après la clôture du présent terme de la Cour Criminelle, et nous apprenons que MM. Royale et Dubuc ont été priés par l'accusé d'agir comme ses avocats.

Nous terminons ce court article en faisant appel aux honnêtes gens modérés, de Québec et d'Ontario de nous aider à arracher Manitoba et tout le Nord-Ouest aux complications redoutables dans lesquelles la duplicité d'Ottawa menace indubitablement de nous plonger tôt ou tard.

Au moment de mettre sous presse nous recevons par un courrier qui a marché jour et nuit l'éloquente et expressive protestation suivante de l'ancien gouverneur d'Assiniboia.

On sait maintenant sur qui retombe en dernier lieu, le poids de l'odieuse arrestation et des plus odieuses poursuites qui se font en ce moment.

PROTESTATION.

St. Vital, 17 Sept. 1873.

Aujourd'hui, M. A. D. Lépine a été arrêté à sa demeure, à St. Boniface, et conduit en prison au Fort Garry par les autorités.

M. A. D. Lépine est ainsi inquiété, parce qu'on l'accuse d'avoir pris part à certaine action autorisée par le Gouvernement Provisoire d'Assiniboia en 1870. Mais l'arrestation de M. A. D. Lépine, pour une cause semblable est une grande injustice.

Le gouvernement Canadien qui l'a permis se jure deux fois vis-à-vis de nous. D'abord il rompt les arrangements qu'il a autorisés à faire en son nom et que Sir John A. Macdonald et Sir George E. Cartier ont réellement faits en son nom dans le mois de Mai 1870, avec le Juge Black, le Révérend Père Ritchot et Monsieur Alfred H. Scott, délégués du gouvernement Provisoire d'Assiniboia. Ensuite le Gouvernement Canadien trahit la parole d'honneur de Notre Bien-Aimé et Illustre Archevêque, Sa Grâce Monseigneur Taché. Car dans le mois de Mai 1870, Sa Grâce travaillant à nous rassurer les bonnes intentions et la sincérité du Gouvernement Canadien, en traitant avec nos délégués, me donna au nom du Canada, sa parole d'honneur qu'aucun de nous ne serait jamais troublé ni inquiété, pour avoir part aux troubles qui agitaient le pays, et qu'une amnistie générale serait proclamée, avant l'arrivée du nouveau gouvernement.

Aujourd'hui donc que Monsieur A. D. Lépine a été emprisonné contrairement à la foi jurée du Gouvernement Canadien et qu'un grand nombre de nos concitoyens sont poursuivis et inquiétés par des assassins et des warrants injustes, je proteste contre l'arrestation odieuse de Monsieur A. D. Lépine, contre les maux et les persécutions auxquels les autorités nous soumettent injustement depuis le 24 Août 1870. J'en appelle à Dieu, j'en appelle aux hommes.

Nouvelles Religieuses.

M. le Grand Vicair Millier a fait à l'issue de la messe de dimanche dernier la bénédiction d'une magnifique statue du Sacré-Cœur de Jésus, dans la cité de Sorel. Cette statue était le don généreux d'une dame de la ville. Cette œuvre d'art demeurera exposée au-dessus du maître-autel.

Nous apprenons avec tristesse que Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Taché continue à souffrir d'une maladie de jambes qui cause quelques inquiétudes. Toutefois, son mal n'a plus la même intensité, et permet au vénéré prélat de vaquer à certaines affaires qui l'ont amené en Canada.

Sa Grandeur qui espérait revoir St. Boniface vers le 20 octobre, se voit dans la nécessité de remettre le voyage à une époque indéterminée.

Les congréganistes de la paroisse Ste. Brigitte ont présenté une touchante adresse d'adieux à leur bien-aimé Père M. Archambault, P. S. S. à l'occasion de son départ.

Le Rév. M. George Casgrain, curé de St. Etienne, est nommé à la cure de St. Jean Deschallions, laissée vacante par la mort du regretté messire Léon Lahaye.

ORDINATIONS.

Samedi, le 4 octobre, Mgr. l'Archevêque a fait l'ordination suivante:

Tonsures:—MM. Jean-Alfred Lépine, Louis-Gaspard-Antoine-Lucien-Arthur Caron, Marcel-Prospère Meunier, George Bernard Tanguay, Placide Roy, Elzéar-Léon Moisan, Edmond-Eusèbe Arthur Belleau, Alphonse-Andronique Beaudet, Ferd. Corrivau, Ed. Lamontagne, du diocèse de Québec; George-Alexander Cicolar, de Kingston; Michael McKenzie, William Bernard MacDonald, Michael Lafin, d'Arichat; Michael MacNamara, de Kingston; Edward Walker, de Charlottetown, P. E. I.; James McLeod et G. MacAuly d'Arichat.

Dimanche, le 5 octobre.

Minors:—MM. Frs. Guill.-Honoré Bélangier, Jos. Edouard Roy, Ths. Michel Labrecque, Ls.-Félix-Ernest Nadeau, Ls.-Elesippe Quézel, Janvier-Jacques-Napoléon Gauthier, Chs.-Edouard Carrier, Jos. Alphonse D'Anteuil, Jos.-Alphonse Huart, J.-B.Éric Audette, J.-B. Narcisse Amélie Parant, Ludger Pérusse et J. Alfred Lépine; tous du diocèse de Québec.

Sous-Diacre:—MM. Joseph Dumas, Thomas Grégoire Rouleau, Benjamin Demers, Joseph-James-David Ballantyne, Cyrille-Alfred Marois, F.-X. Lactance Mayrand, du diocèse de Québec; François Brossard, du diocèse d'Arichat; et Richard Alexander Browne, du diocèse de Savannah. Prêtre: M. David Onésime Naud, du diocèse de Québec.

Vendredi prochain s'ouvrira à l'Eglise de MM. les Congréganistes de la Haute-Ville, les exercices solennels des Quarante Heures.

C'est le Rev. Père Sacher, S. J. qui a été le prédicateur de la retraite donnée à MM. les ecclésiastiques du Séminaire de Québec.

INFORMATIONS.

M. Oscar Martel, violoniste distingué, est arrivé à Montréal. Ce monsieur est de retour d'un voyage en Europe, où il a passé trois mois à compléter auprès des grands maîtres de l'art ses études musicales.

Le représentant du comté de Rouville à la Législature Locale, M. Victor Robert, érige actuellement une fromagerie, à Ste. Angèle, lieu de sa résidence. L'initiative d'une semblable entreprise, mérite des éloges.

Son Honneur le juge Berthelot et sa famille sont attendus cette semaine à Montréal. Ils reviennent d'un voyage en Europe.

Son Honneur le juge Coursol partira le 1er novembre pour le vieux continent. Madame Coursol et plusieurs membres de sa famille l'accompagneront.

Un télégramme de Memphis nous annonçait que sur 40 décès survenus dans une seule journée dans la ville, 21 étaient occasionnés par la fièvre jaune.

Il est rumeur que des boutiques destinées à la confection des wagons et des locomotives vont être érigées dans la ville de Kingston.

Un pianiste de distinction, canadien français, M. Mazurette, a donné ces jours derniers à London (Ontario) un concert qui a été couronné d'un plein succès.

Les recettes, à la maison des Douanes de Montréal, se sont élevées à pour le mois de Septembre de l'année courante, à \$415,931.26.

MM. Ross et Quin, de cette ville, ont acheté pour la somme de \$120,000 les coupes de bois et les scieries situées près de la Rivière-au-Lièvre, appartenant à MM. Lemoyne, Gibb et Cie., de Buckingham.

M. James Struthers, surintendant des carrières de M. Brown, à Thorold, a été tué par un cabestan qui le frappa à la tête.

M. W. E. Duggan est nommé greffier de la cour d'appel et de la Cour d'Amirauté.

Il y a eu mercredi dernier à Braudford, une réunion des tribus indiennes du Canada. Le grand chef des Sachems Oronyatekha, présidait la séance. Ce qu'ils ont décidés près du feu du conseil, demeurera longtemps mystère à l'esprit du visage pale.

Une adresse d'adieux a été présentée à l'Hon. Juge H. E. Taschereau à son arrivée à la Rivière du Loup, une foule de citoyens se sont empressés de la signer.

Les témoins qui n'ont pas comparu devant la commission royale sont : McMillen, Foster, Smith, George Norris (partie pour la Syrie) et Perkins.

La commission fera rapport aux chambres à leur ouverture. Les Juges Gowan et Day ont laissé Ottawa pour quelques jours. Le rapport se prépare sous les ordres du Juge Polette.

A l'avenir la cour de magistrat du comté de Lotbinière sera tenue à Saint Sylvestre du 10 au 12 de février, avril, juin, juillet, septembre et décembre.

Nous accusons réception des deux charmantes publications, *Annales de la Bonne Ste. Anne*; et *La Gazette des Familles*.

Nous déclarons qu'il nous fait toujours plaisir de voir la cause de la religion et de la société défendue dans ces deux revues catholiques par une plume aussi brillante par le style que remarquable par la justesse des raisonnements et des idées.

Annales de la Bonne Ste. Anne:

Sommaire.

Encouragement reçu de quelques localités—Nouvel appel aux Messieurs du Clergé—Ste. Anne et St. Joachim—Lettre de M. Matte—Chronique religieuse—Dédicace du d'œuvre de Montréal précédé de son préambule—L'œuvre de la reconstruction du sanctuaire de Ste. Anne de Beauré.

Annales de la Gazette des Familles.

Sommaire.

Entretien de la famille—Mauvais livres—Moïse religieux—La retraite pastorale—Eloge de Pie IX—L'Eglise du Canada à celle d'Allemagne—Châtiment—Annonce.

FAITS DIVERS.

—A l'assemblée des membres de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec, tenue à Montréal, le 1er octobre, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers de la chambre pour les trois années prochaines : Président.—Ed. Glackemeyer, écrivain. Vice-Prés.—J. F. Durand, écrivain. Syndic.—G. A. Larue, écrivain. Secrétaire.—H. Laparre et J. B. Delage, écrivains.

—L'administration des postes prend ce moment des mesures pour prévenir autant que possible les détournements, devenus plus en plus fréquents, de lettres enregistrées. A l'avenir les lettres de l'espèce seront expédiées séparément, dans des sacs spéciaux pourvus d'une serrure dont il ne sera donné de clefs qu'aux directeurs des bureaux de distribution. L'administration a fait une commande

de 2,000 sacs du nouveau modèle. Les recettes pour lettres enregistrées pendant la dernière année fiscale se sont élevées à \$225,000 donnant au Trésor un bénéfice net de \$85,000. (Minerve).

—L'on nous informe qu'il va se fonder à St. Roch, une "société littéraire" sous le patronage distingué du Rév. M. Nap. Laliberté, aumônier de l'archevêché. Le no. a. e. des membres sera limité. Des jeunes gens actifs s'occupent en ce moment, avec succès, de former la bibliothèque. Cette société est appelée à rendre de véritables services, et nous lui souhaitons de tout cœur succès et longue vie.

—Demain, doivent avoir lieu, sur l'Esplanade, les jeux athlétiques depuis longtemps préparés. Ces exercices ont l'honneur d'être sous le patronage de Son Excellence le Gouverneur Général. S'il faut juger du succès par l'intérêt que porte à ces amusements, notre population de Québec, l'on peut affirmer d'avance que les spectateurs ne feront pas défaut.

—Il vient d'arriver à Busto d'Arzio, (Province de Milan) un désastre lamentable. Sur le chemin de Sainte Croix existait une maison appartenant à l'église de Sainte-Croix abandonnée depuis longtemps. Le dernier locataire qu'elle abrita l'avait quittée, refusant de payer le prix convenu, la déclarant inhabitable et dangereuse.

Le curé de la paroisse, le Père Biotti manquant d'argent pour payer un local pour une école, trouva expédient de l'installer dans cette maison. Cette école avait pour but l'instruction religieuse des jeunes personnes. Le 17 du mois dernier, vers le soir, une centaine d'élèves s'y trouvaient réunies, lorsque tout-à-coup le plancher s'ébranla, et les malheureuses se virent enlevées sous les débris, et écrasées par les poutres croulantes.

On vint en toute hâte à leur secours. Hélas! il était trop tard pour plusieurs, six d'entre elles étaient tuées, et vingt autres avaient reçu les plus graves blessures.

—La goëlette *Three Brothers* a été recueillie par les habitants de la rivière Pig Cod Ray, au moment où elle allait à la dérive, le long de la côte. Il y avait huit cadavres dans un état fort avancé de décomposition. Une sépulture honoraire leur a été donnée. On a trouvé beaucoup de morues à bord, mais le plus grand nombre est dans un misérable état.

LE MOULIN A COUDRE DE WHEELER & WILSON.—Fait le point noué, sans navette. Il marche aisément et vite et fait toutes sortes de variétés d'ouvrages, cousant depuis le drap de Castor le plus épais jusqu'à la plus fine mousseline. Il n'est jamais impossible de le réparer, et durera, avec un soin ordinaire, toute la vie. Il y en a 800,000 (Huit cent mille) en usage.

L'office et les salles de vente se trouvent, 22 Rue Buade (vis-à-vis la cathédrale française) Québec.

S. B. SCOTT & Co., agents. A. R. RUSSELL, gérant d'affaires.

DÉJEUNER—COCOA DE EPPS—AGREABLE ET NUTRIMENT.—Par une connaissance approfondie des lois qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une saine application de ces magnifiques propriétés du cacao bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins. (Civil Service Gazette.)—Fait uniquement avec l'eau ou du lait bouillant. Chaque paquet porte l'inscription: "JAMES EPPS & Co., Homeopathic Chemist, London."

MANUFACTURE DE COCOA.—"Nous donnerons maintenant des informations sur le procédé adopté par MM. James Epps & Co., manufacturiers d'articles diététiques, à leur établissement sur le chemin Euston, Londres."—(Cassell's Household Guide.)

Québec, 25 Octobre 1872.—12m 1584

Annouces Nouvelles.

Avis.—C. Z. Gareau, Ptre, et N. Laliberté Ptre Institutrices demandées.—P. G. Tremblay, Ptre Tonic et Dépuratif du sang.

Heure de la marée Haute.

Table with columns: Date, MATIN, Soir. Rows for Oct 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

PHASES DE LA LUNE.

Pleine lune, lundi, 6 octobre, à 0h 46m A. M.

Bulletin Commercial.

Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 3 du courant est de \$4,640.28.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 2h. P. M., 5 Octobre 1873. Or, 110. Exchange sterling 107. GREENBACKS 89 à 90.

IMPORTATIONS.

4 Oct.—Par la barque Antoinette, Rosenau, de Bremen—1 caisse de marchandises à S. Boyce. 1 caisse à A. J. Vézina. 1 do à ordre. 3 caisses de pianos à H. C. Tucks. 8 do à E. Laitte et Cie.

PAR LE VAPEUR DE MONTRÉAL.

4 Oct.—Par le vapeur Québec, Labello, de Montréal—1 quart à J. E. Martineau.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES. 4 Oct.—Navire Antoinette, Rosenau, Bremen, 30 août, Belling et Lamotte, carg. gén.—Nor, Jorgensen, Sharpness Point, 25 août, R. R. Dobell et Cie, lest.

5 Oct.—SS Scandinavien, Smith, Liverpool, 25 sept, Allans, Ruc et Cie, 520 passagers et carg. gén. pour Québec et Montréal. SS Acuta, Petersen, Sydney, C. B., 28 sept, pour Montréal.

ARRIVAGES. 4 Oct.—Par la barque Antoinette, Rosenau, de Bremen—1 caisse de marchandises à S. Boyce. 1 caisse à A. J. Vézina. 1 do à ordre. 3 caisses de pianos à H. C. Tucks. 8 do à E. Laitte et Cie.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

Québec, 4 Octobre 1873. Barge Belona, N. Piquet, Montréal—Fleur Goulette Marie Floré, E. Tremblay, Rimouski—Bois.

DÉCÈS.

Hier, au faubourg St. Jean, après une maladie de 17 jours, dame Marie-Eliza Pagé, épouse de Sieur Edouard Mercier. Son service et sa sépulture auront lieu mercredi matin, à 8 1/2 heures précises.

Institutrices demandées.

On a besoin, pour cette localité, de deux institutrices, munies de diplômes pour école élémentaire.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

Québec, 4 Octobre 1873. Barge Belona, N. Piquet, Montréal—Fleur Goulette Marie Floré, E. Tremblay, Rimouski—Bois.

DÉCÈS.

Hier, au faubourg St. Jean, après une maladie de 17 jours, dame Marie-Eliza Pagé, épouse de Sieur Edouard Mercier. Son service et sa sépulture auront lieu mercredi matin, à 8 1/2 heures précises.

Institutrices demandées.

On a besoin, pour cette localité, de deux institutrices, munies de diplômes pour école élémentaire.

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Messire LAHAYE, en son vivant curé de St. Jean Deschailions, sont priées de les présenter avant le QUINZE NOVEMBRE prochain, aux exécuteurs testamentaires soussignés; et tous ceux qui sont créanciers envers la même succession doivent payer dans le même délai. S'adresser à M. GARCEAU, Curé de St. Pierre les Bœufs, ou à M. N. LALIBERTÉ, à l'Archevêché de Québec.

St. Jean Deschailions, 6 Oct. 1873. C. Z. GARCEAU, Ptre., N. LALIBERTÉ, Ptre., Exécuteurs testamentaires. Québec, 6 Octobre 1873.—6f 246

TONIQUE ET DÉPURATIF DU SANG.

Le dépuratif par excellence dans les affections de la peau, vice ou défaut du sang, maladies syphilitiques anciennes ou récentes, rendant au sang sa pureté primitive et le reconstituant et lui donnant des principes toniques, est le VIN DÉPURATIF et reconstituant du Dr DELOR.

Son emploi est des plus simples, il se prend à la dose d'un petit verre à madère chaque matin à jeun, et, bien loin d'affaiblir et fatiguer l'estomac comme les Rols et Salsepareilles, il stimule l'appétit et favorise les fonctions digestives.

14, rue de Lancry, Paris.

TONIQUE ET RÉGÉNÉRATEUR DU SANG.

Le SIROP DE QUINQUINA ferrugineux du Dr JOHANN, de Paris, renferme dans sa composition tous les principes actifs du QUINQUINA, le meilleur tonique et fébrifuge, et le Fer, principal élément du sang, ce qui en fait la préparation la plus active pour combattre ou guérir l'anémie, la chlorose, le lymphatisme, les scrofules, la faiblesse ou l'appauvrissement du sang, les convalescences longues et difficiles et surtout les fièvres lentes ou pernicieuses.

69, boulevard de Strasbourg, Paris.

Acte Concernant la Faillite de 1869.

CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE. District de Québec.

Dans l'affaire de FIDÈLE BALLATYNE, Failli.

Le Cinquième Jour de NOVEMBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

FIDÈLE BALLATYNE, par JAS. MALOUIN, son procureur ad litem. Québec, 3 Octobre 1873.—1m 241

Acte Concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de ELZEAR C. LEPAGE & Cie., Epicier, St. Roch, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le 20ème Jour d'OCTOBRE prochain, à Onze heures A. M. pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE, Syndic ad interim. Québec, 3 Octobre 1873.—6f 244

Acte Concernant la Faillite de 1869.

CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE. District de Québec.

Dans l'affaire de GEORGE HALL, Epicier Québec, sous les noms et raison de GEORGE HALL & Co., Failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et LUNDI, le Troisième Jour de NOVEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

GEORGE HALL, par ALLEN & CHAUVEAU, ses procureurs ad litem. Québec, 26 Sept. 1873.—1m 233

Acte Concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de AMABLE ST. LAURENT, de St. Germain de Rimouski, marchand, et maître d'hôtel, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau d'affaires, à Rimouski, LUNDI, le 13ème Jour d'OCTOBRE 1873, à 2 heures P. M., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic.

OWEN MURPHY, Syndic ad interim. Québec, 26 Sept. 1873.—6f 234

AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE.

Le soussigné désire acheter quelques parts de la Banque Nationale, de l'émission du 28 mars 1872.

J. D. BROUSSEAU.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que JEAN HOFFMAN, de Berthier, ancien navigateur, s'adressera à la Législature de la Province de Québec en sa prochaine session pour obtenir la passation d'un acte annulant et cassant le jugement rendu le HUIT SEPTEMBRE courant, par la Cour du Banc de la Reine, pour la Province de Québec, siégeant en appel dans la cause No. 90. JOSEPH FALCOURT, de la paroisse de St. Valier, pêcheur et navigateur, appelant et JOHN MOLSON et JEAN HOFFMAN, appelle et Jean Hoffmann, Intimé. En tant que le dit jugement de la Cour d'Appel condamne le dit Jean Hoffman à payer à Joseph Tanguay la somme de mille piastres avec intérêt et dépens, et ordonnant que le dossier en cette cause soit remis à la Cour Supérieure, à Montmagny, pour qu'il y soit prononcé au mérite en première instance.

Québec, 11 Sept. 1873. JEAN HOFFMAN, LANGLOIS, AGENTS et COLSTON, Gens dument autorisés. Québec, 15 Sept. 1873.—5s 223

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'ici sous le nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION, J. B. Z. DUBEAU. Québec, 12 Sept. 1873.—1m 217

Le soussigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, ecuyer, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous le nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'à ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU. Québec, 12 Sept. 1873.—1m 218

Avis aux Contracteurs.

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Travaux à la Baie St. Paul, seront reçues à ce bureau, MEICREDI, le 15ème jour d'Octobre, à MIDI, pour la construction d'un quai d'abordage à la Baie St. Paul.

Les plans et les spécifications de l'ouvrage peuvent être vus au bureau de T. J. LEPAGE, écrivain, Architecte, 374, rue Desfossés, St. Roch, Québec, où l'on pourra se procurer les formules imprimées de la soumission, et obtenir les informations nécessaires.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions. Département des Travaux Publics, Ottawa, 27 Sept. 1873.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Québec, 1 Octobre 1873.—3f 239

ROUTE DE LA RIVIERE ROUGE.

AVIS est par le présent donné que le Département des Travaux Publics cessera de faire le transport des passagers et du fret par cette route à partir du 10 OCTOBRE prochain.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 29 Sept. 1873. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Québec, 1 Octobre 1873.—3f 237

Louis F. Trudel, LIBRAIRE.

No. 3, Rue St. Jean, Haute-Ville, [Maison Livernois et Bienvenue, Photographes.]

L'HONNEUR d'informer le clergé, les communautés religieuses et le public en général que la société GARANT et TRUDEL étant dissoute, il a

Ouvret une Librairie pour son propre compte.

Après dix années d'expérience chez feu T. H. Hanby, il espère, par son aptitude et sa ponctualité dans les affaires, mériter la confiance et l'encouragement qu'il sollicite dans son commerce. Sa librairie comportera un assortiment général de

LIVRES, D'IMAGES, DE PAPIER

Et autres fournitures de bureau, etc. Toute commande pour CIERGES, HOSTIES et VINS DE MESSE, sera soigneusement et ponctuellement remplie.

Québec, 3 Octobre 1873. 240

Marchandises Diverses A VENDRE.

Craie en Quarts ou en Bloc. Blanc en Barils. Gros Sel en Quarts ou en Bloc. Ciment de Portland. Etoupe Anglaise et Américaine. Goudron et Brai. Huile Noire épaisse pour lubrifier les Machines. Coton à Mèche pour Engin. Acide Sulphurique en Canistres.

A vendre chez J & W REID, Rue St. Paul. Québec, 3 Octobre 1873.

A VENDRE.

A la paroisse de Ste. Jeanne de Nouvelle, Pont Rouge, une magnifique terre de 3 arpents de front, sur 40 arpents de profondeur, avec une grange. Il y a de défriche de quoi semer 100 minots de grain, le reste est en bois debout; il y a au-dessus de 4000 cordes de bois à faire, il y a aussi du cèdre pour clore, la terre est à 2 de lieu du Pont Rouge.

S'adresser au propriétaire, JEAN BROUSSEAU, père, Pont Rouge. Québec, 3 Octobre 1873.—1m 243

AVIS.

LA Société "HEBERT ET CHAPERON" est dissoute de consentement mutuel depuis le 1er AOUT dernier, et J. B. C. HEBERT, N. P., continue à tenir bureau au No. 2, rue Gerneau, Haute-Ville; et J. A. E. CHAPERON, N. P., au No. 35, rue St. Georges, Faubourg St. Jean.

J. B. C. HEBERT, N. P. J. A. E. CHAPERON, N. P. Québec, 26 Sept. 1873.—6f 235

Livres a prix réduits.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE F. X. GARANT, No. 27, RUE LA FABRIQUE.

De l'action du clergé dans les sociétés modernes, 2 vols. Itinéraire de Québec à Chicago, 1 vol. Traité de la juridiction, 1 vol. Notes sur les Matières Civiles, 1 vol. Une année de Révolution, 2 vols. Retraite spirituelle par Marin, 1 vol. Le Rationalisme et la Tradition, 1 vol. La guerre et l'Homme de guerre, 1 vol. L'Eglise et les systèmes, 1 vol. Œuvres de Rigobert, 2 vols. Méditations sur les Mystères de la Foi, 2 vols. La Bible Mutilée, 1 vol. Lettres à un sceptique, par Balmès, 1 vol. Le guide du jeune prêtre, 1 vol. Correspondances d'un ancien directeur du Séminaire avec un jeune prêtre, 1 vol. Histoire du Pape Léon XII, 2 vols. Juridiction des juges de paix, 3 vols. Le journal de Marguerite, 2 vols. L'ordre de la Vierge, 1 vol. Perfection des jeunes filles, 1 vol. Le Pater Médité, 1 vol. Traité de la Paix Intérieure, 1 vol. Le chemin de la croix médié, 1 vol. Le chrétien sanctifié par l'Oraison Dominicale, 1 vol. Le petit livre de Tous, 1 vol. Manuel de la charité, 1 vol. Exercices de piété, 1 vol. Instruction de St. Charles Borromée, 1 vol. Jésus-Christ parlant au cœur de la religieuse, 1 vol. Le guide de l'Enfance, 1 vol. Théâtre de Crownwall, 1 vol. Imitation du Sacré-Cœur, 1 vol. Bibliothèque des Mémoires à l'histoire de France, 2 vols. La charité aux Enfants, 1 vol. Mémoires du Père Rapin, 3 vols. Dictionnaire des hérésies, 2 vols. Vie de la vénérable Dumoulin, Bourée, 1 vol. Manuel des Confesseurs, 1 vol. Vie de Grégoire VII. La liberté de l'Eglise, par Mgr. Dupanloup, 2 vols. Québec, 1 Octobre 1873.—12m 232

Le meilleur pour les églises et les Salles. Les meilleurs pour les écoles du Dimanche. Les meilleurs pour les Académies et les Collèges.

Les meilleurs pour les Parloirs et les Presbytères. Les meilleurs pour les Salles Publiques. Les meilleurs pour les Orchestres et le Théâtre.

Ces instruments, pour la douceur des sons, et l'élégance de leurs proportions sont demeurés sans rivaux, et leurs succès ici et ailleurs a été des plus complets.

MANUFACTURÉS PAR E. P. NEEDHAM & Son MAISON ETABLIE EN 1846.

Nos. 143, 145 et 147, 23 East St., N. Y.

Les personnes responsables qui pourront présenter de bons certificats, et qui désirent être agents en quelques localités recevront de notre part une attention spéciale, et des conditions libérales leur seront posées. Ceux qui résident à une distance éloignée de nos agents autorisés, devront adresser leurs demandes à la manufacture. Demandez une liste détaillée des prix.

M. S. SICHEL'S est notre agent pour Québec. Québec, 19 Sept. 1873.—6m 227

ORGUES "Languettes d'Argent" (SILVER TONGUES.)

Les meilleurs du Monde dans la classe de ceux à anches.

Les meilleurs pour les églises et les Salles. Les meilleurs pour les écoles du Dimanche. Les meilleurs pour les Académies et les Collèges.

Les meilleurs pour les Parloirs et les Presbytères. Les meilleurs pour les Salles Publiques. Les meilleurs pour les Orchestres et le Théâtre.

Ces instruments, pour la douceur des sons, et l'élégance de leurs proportions sont demeurés sans rivaux, et leurs succès ici et ailleurs a été des plus complets.

MANUFACTURÉS PAR E. P. NEEDHAM & Son MAISON ETABLIE EN 1846.

Nos. 143, 145 et 147, 23 East St., N. Y.

Les personnes responsables qui pourront présenter de bons certificats, et qui désirent être agents en quelques localités recevront de notre part une attention spéciale, et des conditions libérales leur seront posées. Ceux qui résident à une distance éloignée de nos agents autorisés, devront adresser leurs demandes à la manufacture. Demandez une liste détaillée des prix.

M. S. SICHEL'S est notre agent pour Québec. Québec, 19 Sept. 1873.—6m 227

GRAMMAIRE FRANÇAISE, NOUVELLE

Par NAPOLÉON LACASSE. Professeur de Français à l'École Normale-Laval

En vente chez tous les libraires. PRIX: \$1.20 LA DOUZAINÉ. Québec, 1 Sept. 1873. 201

A Vendre.

A la paroisse de St. Augustin, dans le 1er rang, une magnifique terre de 34 arpents de front, et 30 arpents de profondeur. Une maison de 40 pieds sur 26, avec une cave de 6 pieds de salage en pierre; une grange de 52 pieds de long sur 30 de large, une autre grange de 20 pieds de long sur 26 de large, une écurie de 15 pieds de long sur 26 de large, une étable de 32 pieds de longueur sur 26 de profondeur, une remise de 26 de large et 12 pieds de longueur, une petite remise de 25 pieds sur 20. Un fournil de 25 pieds sur 20, un four, et un puits. Un hangar de 18 pieds sur 12.



Le California Vinegar Bitters du Dr. Walker est une préparation purement végétale, composée principalement d'herbes indigènes trouvées au pied de la chaîne des monts Sierra Nevada en Californie, et dont les propriétés médicinales sont extraites sans emploi d'alcool.

LES QUALITES DU Vinegar Bitters du Dr. Walker sont Apéritives, Diaphorétiques, Carminatives, Nutritives, Diurétiques, Laxatives, Diurétiques, Sédatives, Anti-irritantes, Sudorifiques, Alératives et Anti-bilieuses.

LES FIEVRES BILIEUSES ET INTERMITTENTES si fréquentes dans les vallées de nos grandes rivières dans tous les Etats-Unis et principalement celles des Mississipi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James et beaucoup d'autres, avec leurs vastes tributaires dans tout notre pays, en été et en automne, et surtout pendant une chaleur extraordinaire et la sécheresse, ces fièvres, disent-ils, sont invariablement accompagnés de forts dérangements de l'estomac et du foie, et des autres conduits intestinaux.

METTES LE CORPS A L'ABRI DES MALADIES en purifiant tous ses fluides au moyen du VINEGAR BITTERS. Aucune épidémie ne peut attaquer un système ainsi prémuni.

DYSPEPSIE OU INDIGESTION, Migraine, Douleur dans les épaules, Toux, Oppression de la poitrine, Vertiges, Eructations aigres de l'estomac, Mauvais goût de la bouche, Attaques bilieuses, Palpitation de cœur, Inflammation des reins, Douleur dans les reins, et cent autres symptômes douloureux, produits par la dyspepsie. L'essai d'une bouteille prouvera plus qu'une longue réclamation.

LE SCROFULE, OU MAL DU ROI, Tumeurs blanches, Ulcères, Erysipèles, Torticolis, Goitres, Inflammations scrofuleuses, Inflammations invétérées, Eruptions de la peau, Maux d'yeux, etc. Pour toutes ces maladies ainsi que pour toutes les autres maladies constitutionnelles, le VINEGAR BITTERS de WALKER ont prouvé sa puissance curative dans les cas les plus obstinés et les plus rebelles au traitement.

DANS LES RHUMATISMES INFLAMMATOIRES ET CHRONIQUES, Goutte, Fièvres bilieuses et intermittentes, Maladies du Sang, du Foie, des Reins et de la Vessie, ces amers n'ont pas de rival. Ces maladies proviennent d'un sang vicié.

MALADIES DES TRAVAILLEURS.—Les personnes s'occupant de peintures et minéraux, tels que plombiers, compositeurs, batteurs d'or et mineurs, à mesure qu'ils avancent en âge, sont sujettes à la paralysie des intestins. Pour s'en prémunir, prendre du temps en temps une dose de VINEGAR BITTERS de WALKER.

POUR LES MALADIES DE PEAU, Eruptions, Dartres, Herpes, Pustules, Taches, Boutons, Clous Furoncules, Impétigo, Teigne, Mal d'Yeux, Erysipèles, Gale, Décolorations de la Peau, Humeurs et maladies de la Peau, quels que soient leur nature et leur nom sont littéralement arrachées et déracinées en peu de temps par l'usage de ces amers.

LA TRAVAILLEUSE VER SOLITAIRE ET AUTRES VERS se logent dans le corps de tant de milliers de personnes, sont efficacement détruits et chassés. Aucun remède, aucun vermifuge, aucun anthelminthique, ne dégage le corps de ces vers, comme ces amers.

DANS LES MALADIES DES FEMMES, jeunes ou vieilles, mariées ou non, lors de la puberté, ou au retour d'âge, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait ressentir promptement.

PURIFIEZ LE SANG VICIE dès que vous vous apercevez que les impuretés se font jour dans la peau sous forme de boutons, éruptions ou ulcères; purifiez le dès que vous vous apercevez qu'elles obturent les veines et s'y trament; purifiez le sang, dès qu'il tend à se corrompre; vous sentirez vos sensations vous indiqueront le moment. Gardez votre sang pur, et le bien-être du système s'en suivra.

R. K. McDONALD & Co., Pharmaciens et Ag. Gén., San Francisco, Cal., et coin de Washington et Charlton Sts., N. Y. Se vend chez tous les Pharmaciens et Marchands de Drogueries. Québec, 3 Sept. 1873.—12m 203

LA TRAVERSE DU GRAND-TRONC. Le vapeur ST. GEORGE, Capt. Boldec, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme ci-dessus, à commencer lundi, le 15 septembre 1873.



Trajet abrégé par le Chemin de Fer —DE LA—

Arrangements pour l'Été 1873.

TABLE CONDENSÉE DU TEMPS. Départ du jour. Exprimé de nuit. Exprimé de jour. Heures de la Malle.

Les chars dorciens Pullman voyagent de Newport à Boston, sur l'Express de Nuit. Un char salon Pullman fait le trajet de Newport à Springfield sur le train de malle. C'est la grande route de voyage de plaisir au Lac Memphremagog et aux Montagnes Blanches, et la plus courte, la plus prompte et la plus agréable pour se rendre à Boston, New-York et aux places de l'Est et du Sud.

W. M. PARKER, GUSTAVE LEVE, Surintendant, Agent Québec, 27 Juin 1873.



LIGNE ALLAN. Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1873—Arrangements d'Été—1873

Table listing various routes and agents for the Allan Line, including SARDINIAN, CIRCASSIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, AUSTRIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, MANTOBIAN, CANADIAN, NOVA SCOTIAN, NORTH AMERICAN, CORINTHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, ST. ANDREW, ST. PATRICK, and NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL. [Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC, tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant] partent comme suit :

Table listing departure times for the Liverpool Line from Québec, including SARMATIAN, CIRCASSIAN, POLYNESIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, and CASPIAN.

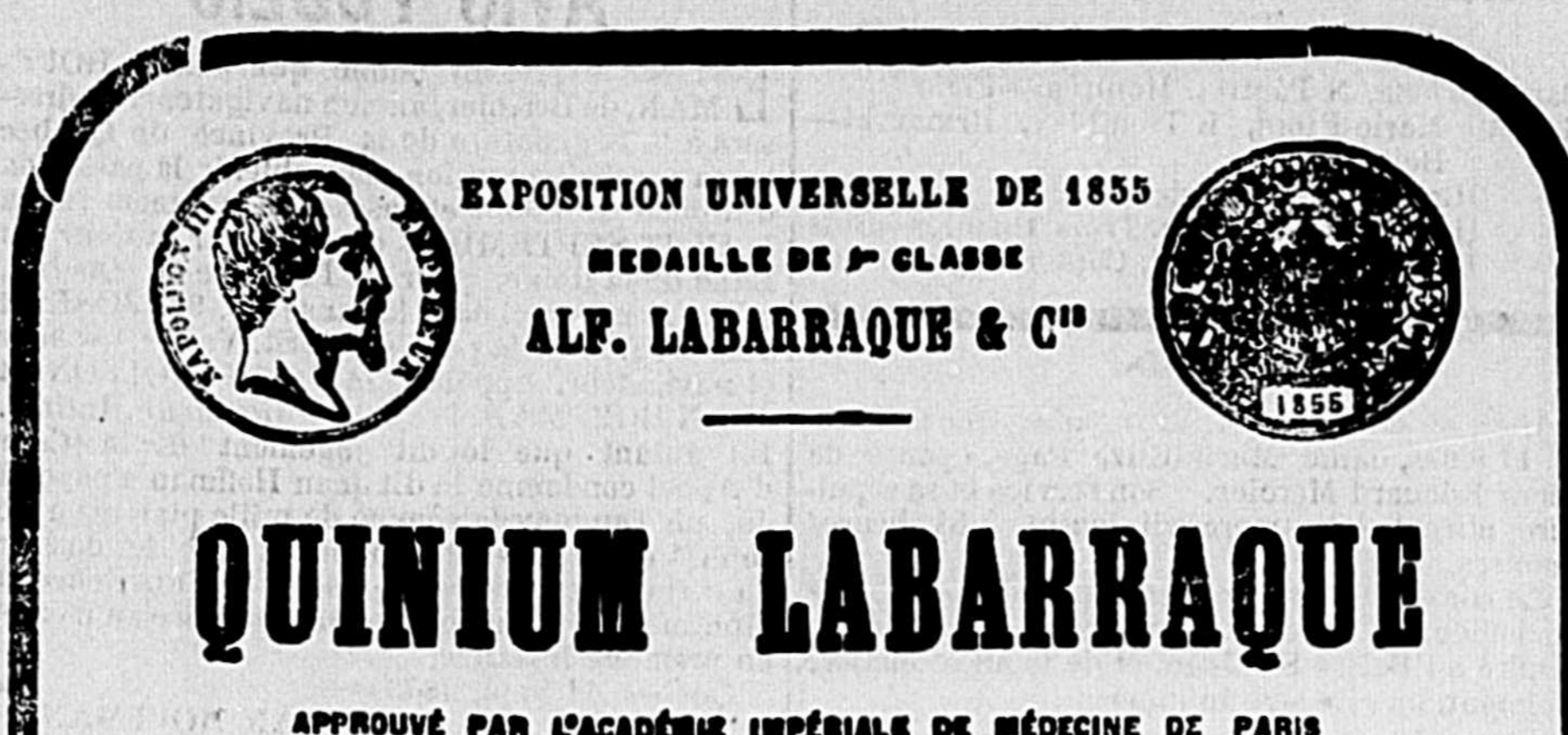
Priz du Passage de Québec: Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$25.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW. [Partant de GLASGOW, tous les MARDIS et de QUÉBEC tous les JEUDIS] partiront de Québec comme suit :

Table listing departure times for the Glasgow Line from Québec, including PHOENICIAN.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté. Un vapeur avec les mallets et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le Quai Napoléon chargé SAMEDI MATIN, NEUF HEURES précises. Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agent, Québec, 22 Sept. 1873.

Ligne de Québec. Le Vapeur 'BELLECHASSE' laissera le Quai St. Jean tous les Jours, à 6 heures A. M. Le MARDI et SAMEDI à 4 heures A. M. Au retour, il laissera le Quai Champlain les mêmes jours à 4 heures P. M. A. GABOURY, Secrétaire, Québec, 15 Sept. 1873.



Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge, destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque, approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montréal.—ED. GIROUX, Québec.



M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manieement si désagréable du goudron.

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

EN LOTIONS. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

EN INJECTIONS. — Une partie de liqueur et quatre d'eau (étiquetée toute spéciale.)

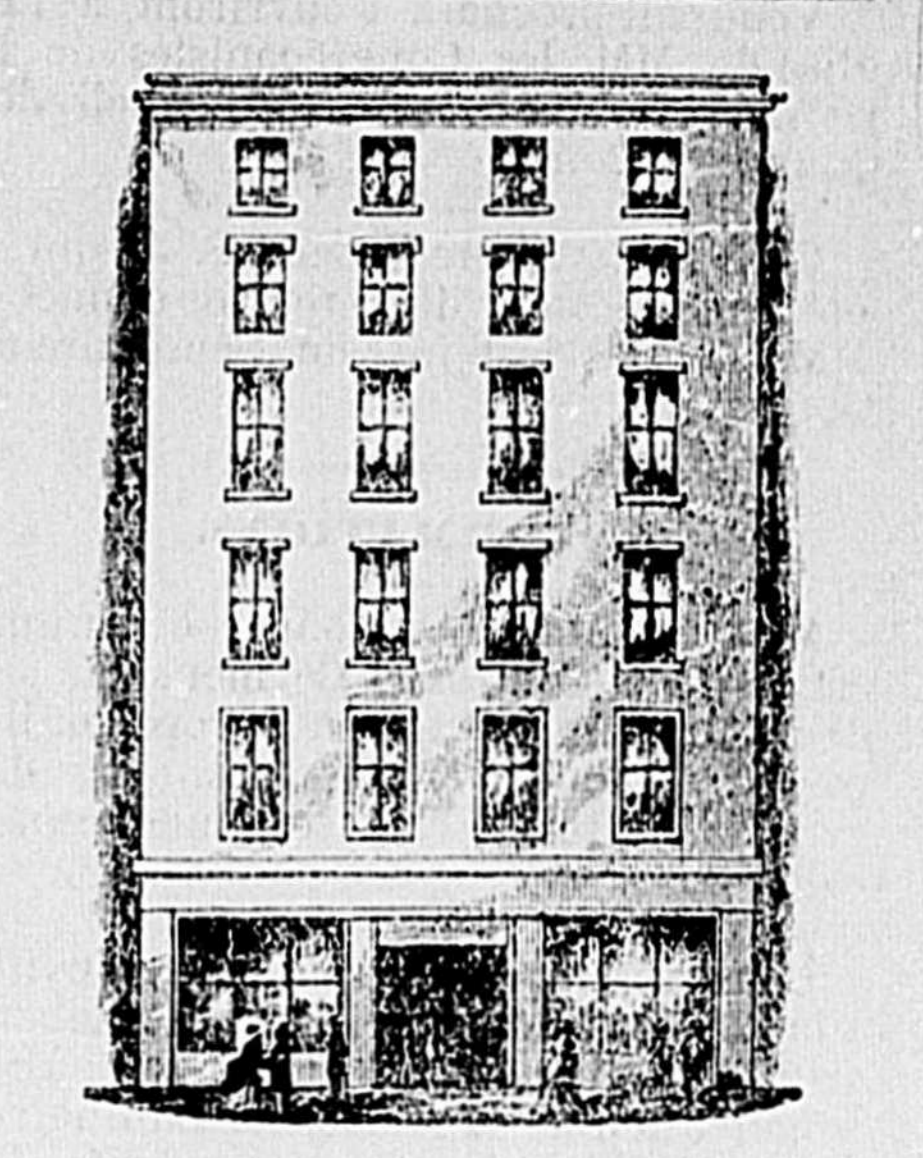
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montréal.—ED. GIROUX, Québec.

PILULES DE BLANCARD. A L'IODURE DE FER INALTERABLE, APPROUVEES EN 1850 PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. Adoptées en 1866 par le Formulaire officiel Français, le Codex, Etc., Participant des propriétés de l'IODE et du FER, ces Pilules s'emploient spécialement contre les SCROFULES, la PITTIASIE à son début, la FAIBLESSE DE TEMPÉRAMENT, ainsi que dans toutes les affections (PALES COULEURS, ANÉMIONNÉE, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.

GOUTTE!! RHUMATISMES!! GUERIS PAR LES DRAGEES ANTIGOUTTEUSES ET ANTIRHUMATISMALES Du Docteur THOMMSON, LE MOINS CHER ET LE PLUS CURATIF, Dix ans de succès constatés par toutes les célébrités médicales. Dépôt général à Paris, MAISON BERTHÉ, 24, Rue des ECOLES. AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANADA, FABRE & GRAVEL, Montréal.

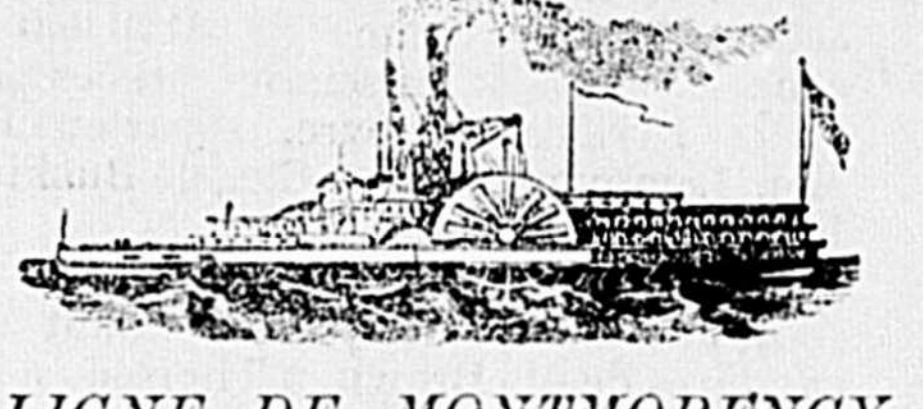
Tableau indiquant l'heure du départ des Mallets. BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, SEPTEMBRE 1873.

Table with columns for destination (ONTARIO, QUÉBEC, MALLES LOCALES, BAIE DES CHALEURS, PROVINCES MARITIMES, ETATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES, GRANDE BRETAGNE) and departure times.

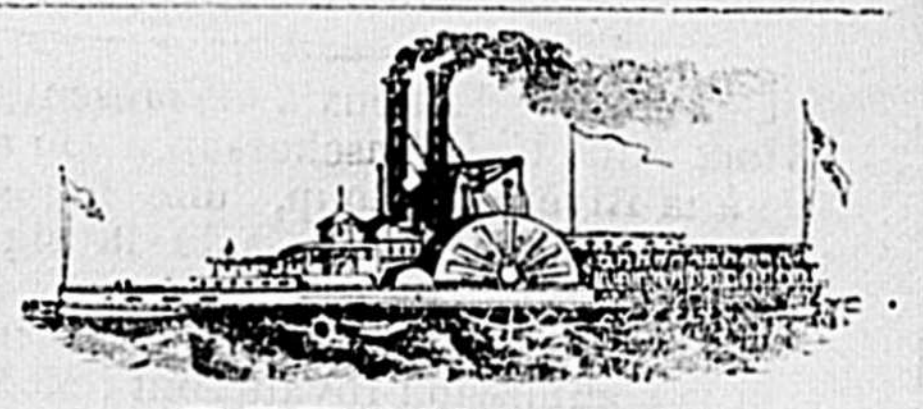


TAPIS TAPISSERIE. UN MAGNIFIQUE CHOIX DE TAPIS TAPISSERIE. Toile cirée anglaise pour parquets, TAPIS DE FEUTRE, ETC., ETC. En vente à des prix très réduits chez JOS. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 7 Mai 1873.

ORNEMENTS D'EGLISES. Venant d'être reçus: Chasubles, Chapes, Dais, Croix damassées pour Chasubles, Frange et Galon d'argent, Frange et Galon d'or, Glants et Dorets d'or et d'argent, Glants d'Aube, Moire antique pour ornements, Soie damassée, Dames de soie et de laine pour rideaux, Toile fine, etc., etc., etc. En vente chez JOS. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 7 Mai 1873.



LIGNE DE MONTMORENCY. Le vapeur 'TIGER', Capt Blouin, à commencer le 10 du courant, laissera le quai Saint-André, tous les SAMEDIS et MARDIS, pour Ste Anne de Beaufort, arrêtant au Château Richer, à Ste. Famille et à St. François. Au retour, il laissera Ste. Anne, les LUNDIS et VENDREDIS, touchant aux mêmes lieux. L'heure du départ sera réglée par la marée. Pour plus ample information, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire, Québec, 9 Mai 1873.



RETOUR DE Cacoua et Murray Bay. POUR la commodité des familles qui reviennent des places de bains Mercredi le 3 Sept.—Le vapeur CLYDE partira de Kamouraska à 11:30 P. M., et de Murray Bay, le 4 sept. à 8 A. M. Jeudi, 4 Sept.—Le vapeur UNION partira de la Rivière-du-Loup à 8 A. M. Vendredi, 5 Sept.—Le vapeur ST. LAWRENCE partira de la Rivière-du-Loup, à 8 A. M. Dimanche, 7 Sept.—Le vapeur CLYDE partira de la Rivière-du-Loup à 7 A. M. Lundi, 8 Sept.—Le vapeur UNION partira de la Rivière-du-Loup à 8 A. M. Ils arrêteront aux ports intermédiaires.

APRÈS LE 9 SEPTEMBRE. Le vapeur ST. LAWRENCE partira de Rimouski le mercredi, à midi. Et il partira de la Rivière-du-Loup le mercredi, à 5 P. M. Le vapeur CLYDE partira de la Rivière-du-Loup le jeudi, à 5 P. M. Le vapeur ST. LAWRENCE partira de la Rivière du Loup le samedi, à 5 P. M. Le vapeur CLYDE partira de Kamouraska le lundi, à la marée du matin. Arrêtant aux ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. A. GABOURY, Secrétaire, Québec, 29 Août 1873.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'Abonnement (Invariablement d'avance.)

Table listing subscription rates for the Courier du Canada in various locations like Canada, France, and England.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous, 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 12 1/2. Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8 cents par ligne pour la première insertion, et de 2 cents pour les insertions subséquentes. RECLAMES.—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à G. AMYOT, Rédacteur-en-Chef. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Lézer Brousseau, Éditeur-Propriétaire, No. 9, RUE BAUDE, QUÉBEC.

INJECTION BROU. Hygiène infaillible et préservative, la seule guérissant sans lui rien adjoindre chez l'inventeur Brou, 158, Boulevard Magenta, Paris, et dans toutes les pharmacies de l'univers. Québec, 21 Février 1873.—1m 47pm. A VENDRE. QUELQUES PARTS dans la Compagnie d'ASSURANCE DE QUÉBEC. J. D. BROUSSEAU.